CRÉER ET INTÉGRER UNE FRANGE PAYSAGÈRE DANS LE PROJET

ANTICIPER
la perception
du projet depuis
les secteurs agricoles
et naturels

● Travailler sur le **gabarit, la volumétrie, les matériaux et les couleurs** des bâtiments pour une meilleure intégration dans l'espace de la frange

● Planter les espaces extérieurs associés, par le choix d'essences végétales évitant la fermeture de l'espace (éviter les haies mono-spécifiques de résineux, type thuyas.)

le Bon Réflexe :

- REPÉRER les vues et perspectives structurantes : vue sur le clocher, le château d'eau, perspective vers un espace ouvert...
- AMÉNAGER une nouvelle façade urbaine en tenant compte du bâti existant : ouvrir le projet sur l'extérieur et sur la frange.

Source : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Exemple de frange, non aménagée.

L'aménagement de la frange est à intégrer dans le projet d'aménagement. Il permet de répondre aux enjeux :

● **d'accessibilité** aux espaces naturels et agricoles (support de cheminement, en lien avec les chemins ruraux et forestiers, chemin du tour de ville…)

● **de gestion écologique de l'eau** (mise en place de noues drainantes, zones-tampons, bassins paysagers de récupération des eaux pluviales,…)

● **de diversité végétale** par la création de vergers, potagers, haies vivaces, arboretum

● **de création de lieux de rencontre** : aires de jeux, terrains de sport, lieux de pique-nique...

le Bon Réflexe :

Imbriquer le projet urbain et les espaces ouverts voisins.

Pour aller plus loin : CAUE 77 et Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (SCOT)

Source : ©(A)ménager la Seine et Marne - Conseil Départemental 77

Ensemble de contacts :

- Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire : accueil@marneetgondoire.fr
- DRIEE Ile de France : driee-if@developpement-durable.gouv.fr, service Nature, Paysage et ressources
- Seine-et-Marne Environnement : contact@me77.fr
- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 01 41 20 16 00
- Conservatoire Botanique National du bassin parisien : cbnbp@mnhn.fr
- CAUE de Seine-et-Marne : caue77@wanadoo.fr

MARNEetGONDOIRE communauté d'agglomération

îledeFrance

Document réalisé par LE DEZ-LEGENDRE et Miléna Gross - 2016

ESPACES OUVERTS

INTÉGRER LES ESPACES OUVERTS DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Située pour partie au sein de la ville Nouvelle de Marne la Vallée, la communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est construite autour de la volonté de préserver son cadre de vie.
Son projet de territoire concilie à la fois une urbanisation active et la préservation des espaces naturels et agricoles. Votre projet joue un rôle important dans la composition du paysage et la préservation de cet environnement protégé.
Vous trouverez dans ce document des conseils pour garantir une bonne insertion de votre projet dans ce territoire préservé.

MARNEetGONDOIRE communauté d'agglomération

PRENDRE EN COMPTE L'ENVIRONNEMENT DU SITE POUR COMPOSER LE PROJET

PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

LA DRIEE a élaboré une cartographie régionale des enveloppes d'alerte sur la présence de zones humides organisée en cinq classes d'alerte (de niveau 1 à 5).
Visualiser la cartographie :
http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr
Si votre terrain est en classe 1 ou 2 : son caractère humide est avéré. Le principe ÉVITER, RÉDUIRE et COMPENSER s'applique.
Si votre terrain est en classe 3 : vous devrez mener des investigations par sondage de sol sur la base de la méthodologie détaillée dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 (réf DEVO0813942A).

Dans tous les cas, l'aménagement doit prendre en compte le caractère humide du secteur, il doit être adapté pour ÉVITER de porter atteinte à l'environnement. Il est indispensable de RÉDUIRE au maximum les impacts du projet, pour préserver l'intérêt écologique du secteur.
Si l'adaptation du projet au caractère humide de la zone s'avère impossible, il vous faudra alors COMPENSER en recréant ou aménageant des zones humides.

Quelques points clés à intégrer :

- Analyser le taux d'imperméabilisation des sols
- Organiser la trame viaire pour ne pas entraver le système hydraulique
- Mettre en avant la **valeur d'usage de la zone humide**, comme espace public et organiser le bâti autour de celle-ci
- Orienter les bâtiments en faveur de la **continuité hydraulique**
- Prévoir des **zones d'inondations** en cas de fortes crues

Pour aller plus loin : DRIEE
et Seine-et-Marne Environnement

VÉRIFIER le caractère humide du secteur

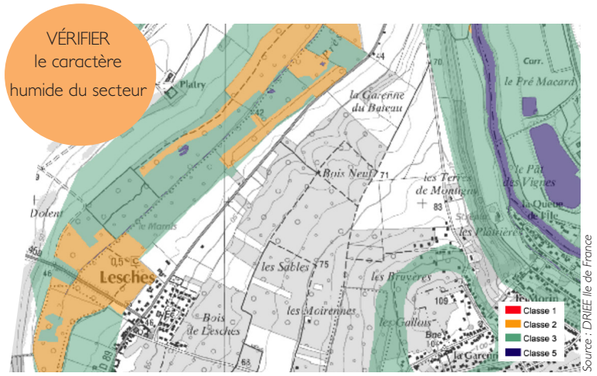

Source : DRIEE Ile de France

INTÉGRER le caractère humide du projet

Source : Miléna Gross

le Bon Réflexe :

- Mettre en place des cheminements surélevés (plateforme) ou en matériaux perméables dans la zone humide

- Mettre en place des végétaux pour lutter contre l'érosion des berges et pour la phytoépuration (roseaux, iris, massettes…) et adaptés à la variation du niveau d'eau (plantain d'eau, renoncule scélérate, menthe aquatique…)

FAVORISER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

le Bon Réflexe :

- Mettre en place des clôtures perméables pour GARANTIR la libre circulation des espèces
- FAVORISER les végétaux indigènes et les haies d'essences variées

FAVORISER le déplacement des espèces dans la zone urbaine

Source : ©Vavou

Une gestion extensive et différenciée des espaces ouverts du projet permet de multiplier les habitats favorables à la biodiversité.

Exemples de clôtures perméables :

- les haies champêtres d'essences variées et locales (bourdaine, cornouiller, églantier, viorne obier, aubépine, charmille…)
- les clôtures tressées en osier vivant
- les clôtures en matériaux naturels (bois non traités) à grosses mailles
- le ménagement d'un espace sous les clôtures pour le passage de la petite faune.

Privilégier les plantes durables pour les futures espaces publics :

- **Plantes vivaces apicoles** : Corbeille d'argent, pied d'alouette, perce neige…
- **Jachères fleuries mellifères** : trèfle, sainfoin, bleuet, luzerne, vipérine…

Source : Le Dez-Legendre

à Eviter :

- le recours aux plantes horticoles qui consomment beaucoup d'eau
- les arbres fruitiers sur la voirie et les arbres à fruits de couleurs, souvent toxiques, à proximité des lieux susceptibles d'accueillir des enfants.
- les espèces exotiques envahissantes telles que le buddleia, le raisin d'Amérique, le robinier faux-acacia…

Pour aller plus loin :
Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'EAU

- RECENSER les axes de ruissellement et le parcours de l'eau sur le terrain du projet en amont
- LIMITER l'imperméabilisation des sols pour éviter les désordres en aval
- GÉRER l'eau à la parcelle

Quelques exemples de **techniques alternatives de gestion de l'eau** : noues, bandes enherbées filtrantes, bassins paysagers de récupération des eaux pluviales…

- Les noues et fossés doivent être implantés le long des voies, perpendiculaires au sens d'écoulement des eaux

- Privilégier les **tranchées drainantes** peu coûteuses

- Penser aux **toitures végétalisées**

Pour aller plus loin : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, service eau et assainissement et Agence de l'Eau

FAVORISER les techniques alternatives de gestion de l'eau

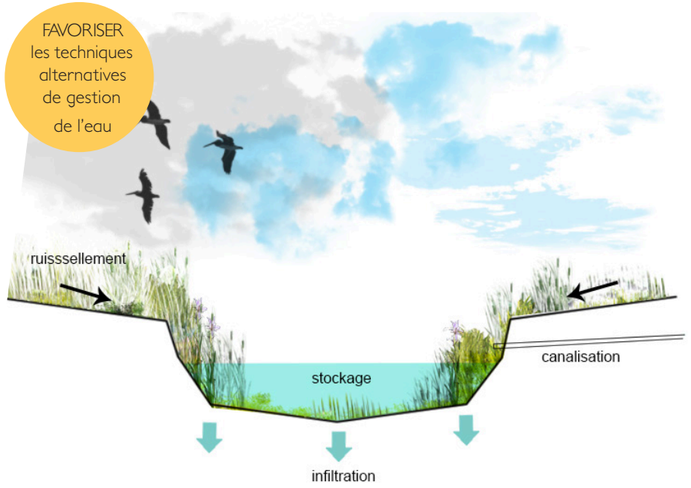

Source : Miléna Gross

COMPOSER AVEC LE VÉGÉTAL

DÉFINIR la stratégie végétale du projet

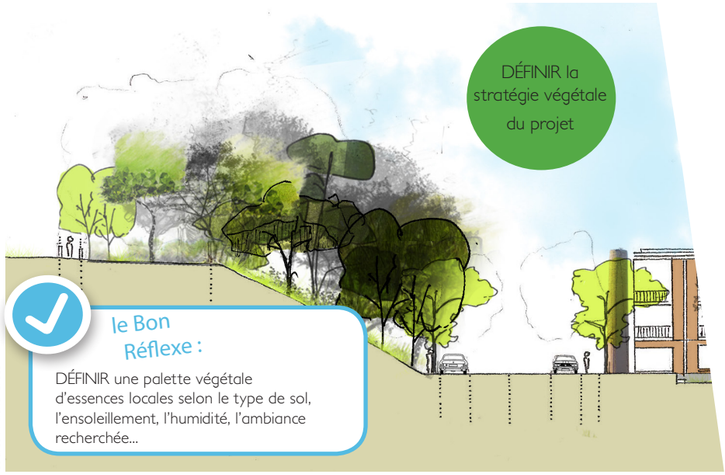
Source : Miléna Gross

le Bon Réflexe :

DÉFINIR une palette végétale d'essences locales selon le type de sol, l'ensoleillement, l'humidité, l'ambiance recherchée…

La palette végétale, composée des trois strates : arborescente, arbustive et herbacée, définie dans une stratégie végétale complète, participe à la définition des ambiances.

Exemples d'arbres et arbustes à privilégier sur le territoire de Marne et Gondoire :

- **Arbres sur sol sec** : Tilleul, Charme, Hêtre, Chêne pubescent
- **Arbres sur sol humide** : Aulne glutineux, Bouleau blanc, Frêne élevé
- **Arbustes sur sol sec** : Prunellier, Noisetier, Bourdaine, Aubépine
- **Arbustes sur sol humide** : Saule, Sureau

Pour aller plus loin :
Seine-et-Marne Environnement